

Our Ref: 4549/KD/HW/40252/bjb

Your Ref:

President Alpha Conde  
Présidence de la République  
Le Palais Sékhoutouréya  
Conakry, République de Guinée

Monsieur Mohamed Said Fofana  
Premier Ministre  
Chef du Gouvernement  
Cite des Nations  
Conakry, République de Guinée

Ministre Kerfalla Yansané  
Ministère des Mines de la Géologie (MMG)  
Immeuble OFAB-CBG  
Almamy Kaloum  
BP 295 Conakry, République de Guinée  
Fax: +224 30 41 49 13

M. Ministre de L'Economie et des Finances  
Mohamed Diare  
Bd. du Commerce, Boulbinet, Kaloum  
BP 579 Conakry, République de Guinée  
E-mail: mef.mdb@gov.gn

The Secretariat of the Republic  
of Guinea  
Guinean Embassy  
258 Belsize Road  
London  
NW6 4BT  
United Kingdom  
E-mail: ambaguilondres@mae.gov.gn

## Objet : Avis de litige

**Monsieur le Président de la République de Guinée,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie,  
Monsieur le Ministre de L'Economie et des Finances**

Beny Steinmetz Groupe Resources Ltd. (« BSGR ») est titulaire, directement ou en tant qu'actionnaire de VBG — Vale BSGR Guinée, *notamment* des titres miniers et accords suivants :

21221636.1

Switchboard: +44 20 7440 7000

Main Fax: +44 20 7404 5982

London: Mishcon de Reya Solicitors  
New York: Mishcon de Reya New York LLP

**Mishcon de Reya**

Summit House  
12 Red Lion Square  
London WC1R 4QD  
DX 37954 Kingsway

[www.mishcon.com](http://www.mishcon.com)

7 mai 2014

Authorised and regulated by the  
Solicitors Regulation Authority, SRA  
Number 68218.

A list of partners is available for  
inspection at the above address.

- Concession minière accordée par le décret D/2010/024/PRG/CNDD/SGG ;
- Permis d'exploration minière délivré par l'ordonnance ministérielle n° A/2008/I-4980/MMG/SGG ;
- Accord minier entre la République de Guinée, BSG Resources (Guinée) Limited et BSG Resources (Guinée) Sarl.

Dans ce qui suit, ces titres et accords sont collectivement dénommés les « droits BSGR ».

Nous avons été informés, par une lettre datée du 24 avril 2014 (Référence 0494/MMG/CAB/2014), des divers actes de votre gouvernement résultant en la révocation ou la résiliation des droits de BSGR sur la base d'allégations de corruption. Comme vous le savez, BSGR a toujours fermement nié tout acte répréhensible et continue de le faire.

La révocation ou la résiliation des droits de BSGR n'est donc pas fondée sur des motifs valables, équivaut à une expropriation de nos droits d'investissement, contractuels et de propriété et constitue une violation de contrat, du droit international de l'investissement et du droit guinéen, dont notamment et sans toutefois s'y limiter du Code des investissements guinéen et du Code minier guinéen.

Nous vous avisons par conséquent du litige survenant entre nous suite à la révocation et à la reprise illégale ou autre résiliation des droits de BSGR (« Litige quant aux droits BSGR »). Nous avons le droit d'exiger et chercherons à obtenir (1) la restitution des droits de BSGR et de demander (2) des dommages et intérêts découlant de la reprise illégale desdits droits de BSGR.

Nous vous demandons en outre de bien vouloir nous préciser par écrit, au plus tard le 15 mai 2014, si votre gouvernement a l'intention de résoudre le litige de BSGR à l'amiable et, dans l'affirmative, ses propositions de règlement. Tout défaut de réponse de votre part dans le délai imparti sera réputé confirmer que le litige de BSGR ne sera pas résolu à l'amiable.

*Veillez également confirmer dans cette même lettre que, tant que ce litige nous concernant n'aura pas été résolu, votre gouvernement ne lancera pas d'appel d'offres quant aux droits de BSGR et n'accordera pas non plus ces droits d'aucune autre manière à des tiers, directement ou indirectement. Cette lettre est un avis formel de nos droits de propriété. Vous, ainsi que tous tiers qui traitent de nos actifs ou de nos droits de propriété, serez tenus de rendre des comptes par traçage de biens ou par autres mesures jugées appropriées et vous devez informer ces tiers du contenu de cette lettre. En manquant d'informer un tiers concerné, vous risquer de provoquer l'interférence illicite avec nos droits de propriété et d'être responsable pour une omission importante provoquant la fausse représentation de la vraie position du propriétaire.*

Dans l'attente de votre réponse d'ici le 15 mai 2014, veuillez croire, Messieurs, à l'expression de notre entière considération'.



**Mishcon de Reya**

Direct Dial: +44 20 7406 6173  
Direct Fax: +44 20 7831 3487  
E-mail: Heidrun.Walsh@Mishcon.com